

53-54 , le 18 octobre 2022

Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

Je me nomme art.53-54 , j'ai 9 ans. J'ai quitté Rouyn-Noranda 53-54 à cause de l'arsenic.

J'habite maintenant art. 53-54 où l'air est bon, mais je continue à me battre pour que mes amies ne soient pas sous l'emprise de la Fonderie Horne, à y respirer ses déchets et à en mourir prématurément.

Je suis née en 2013.

Nous habitons le quartier Sacré Cœur. Mais la garderie, mon école, la piste cyclable, le FME, les festivités régulières dans la ville... tout est trop proche de la Fonderie. On y allait en famille.

En 2018, plusieurs citoyens de Rouyn-Noranda apprennent les effets néfastes des émanations de la fonderie Horne pour la santé de la population de Rouyn-Noranda. Ils comprennent qu'ils sont plus à risque de développer des cancers, que les enfants, peuvent naître de façon prématurée et être de petit poids, les rendant ainsi plus vulnérables.

Aucun doute dans nos esprits : les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie en sont la cause principale. Pire, la population a compris que ces données sur les effets de cette pollution industrielle étaient connues depuis de nombreuses années et nous ont été cachées.

J'aime Rouyn-Noranda, J'AIMAIS MON ÉCOLE, J'AIMAIS MES ACTIVITÉS SPORTIVES ET MES AMIS.

Je souhaitais sentir que ma santé et celle des miens étaient prioritaire. Ce ne fut pas le cas.

Mon départ n'aide pas aux gens de la ville de Rouyn-Noranda, MAIS MA PROPRE SANTÉ.

La situation est insoutenable et doit changer pour tous les gens qui restent dans cette ville.

Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore-Fonderie Horne respecte nos normes québécoises, tel que le demandent également les médecins de Rouyn-Noranda. Ce sont les raisons pour lesquelles je soumetts, avec ma mère, dans le présent mémoire, mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de ma ville :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air en mai 2023.
- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ par la Fonderie Horne au plus tard d'ici UN AN, soit octobre 2023. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique et mesurée PAR UNE AUTRE ENTITÉ QUE LA FONDERIE. "On ne demande jamais au lapin de surveiller la salade", Guy Leclerc, Rouyn-Noranda.

- Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
- Le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.
- **La relocalisation rapide et humaine, financièrement soutenue de toutes les familles qui sont trop proche, avec un nouveau quartier et une école.** La Fonderie doit racheter les terrains et les maisons comme l'ont fait l'Aéroport de Mirabel et aide financièrement les gens plus vulnérables qui ne peuvent pas quitter comme nous.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que ma santé et celle des miens soient respectées.

Art. 53-54

ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca

Adresse de l'Hôtel de ville : info@rouyn-noranda.ca

deux-montagnes@lacaq.org